



## DECISION COMMUNAUTAIRE 034-2025

L'an deux mille vingt-cinq le 11 septembre

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AUPRES D'ENEDIS SUR LA ZA DE SABLET SECTION AE 0261 ET AE 0266- LA PIERRE TOMBEE – VA 20654**

**VU** la délibération 037-2022 du 7 juin 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président,

**VU** les articles L 2313-2 et L 2313-3 du code de la commande publique

**CONSIDERANT** la demande d'ENEDIS dans le cadre des travaux d'ouvrage de distribution d'électricité sur la ZA Camp Bernard il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de terrain afin de permettre l'installation d'un poste de transformation d'électricité sur les SECTIONS AE- parcelle 0261 ET AE- parcelle 0266

Monsieur le Président,

#### **DECIDE**

**Article 1** de procéder à la signature de la convention de mise à disposition de terrain afin de permettre l'installation d'un poste de transformation d'électricité sur les SECTIONS AE- parcelle 0261 ET AE- parcelle 0266 telle qu'annexée, moyennant le versement d'une indemnité de compensation en notre faveur par la S° ENEDIS à hauteur de 150 € TTC,

**Article 3** les conseillers communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

**Le Président,  
Jean François PERILHOU**

